



Crawford prend les rênes à Québec

C1 et C3



Degano manquera la prochaine Traversée

C3



Il s'agissait bien de Mélanie Cabay

D6

La Tribune

jeudi
SHERBROOKE
7 juillet 1994
85 ANNEE - No 117
0,50 (WEEKEND: 1,25\$) Plus taxes



ANNEXION A3

Ascot prête à céder 40 pour cent de son territoire

ECONOMIE C6

Bon de 200 % des bénéficiaires du Club les Canadiens

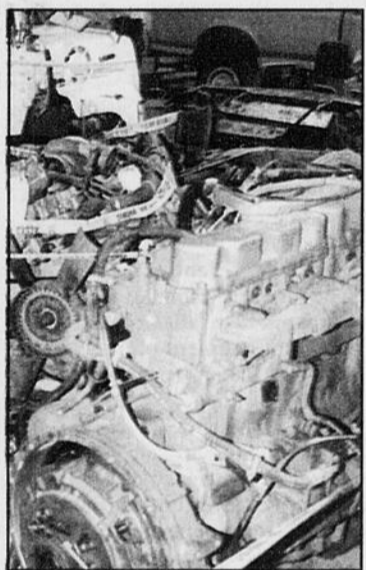
ARTS D1

Préparer quelque 600 partitions, un travail de moine

Chez nous

Stukely

Les pièces volées proviendraient de 20 véhicules



Bromptonville

Le coroner mènera une enquête

Drummondville

Les pourparlers se poursuivent au CH Sainte-Croix

CAHIER B

MÉTÉO A2

(188e jour de l'année)

**Eclaircies: max. 28
Lever du soleil: 05h06
Coucher du soleil: 20h38
Demain: nuageux
prob. d'averses: 60 %**

Le Ranch du Spaghetti en faillite

Gilles FISETTE Sherbrooke

À cause du gouffre financier qu'aura été finalement l'expérience drummondvilloise où le commerce a été fermé en janvier, le restaurateur Jacques Lussier, de Sherbrooke, est obligé de déclarer forfait.

Aussi, le Ranch du Spaghetti, de la rue King est, a fermé ses portes, hier, en fin d'après-midi. Pendant ce temps, le commerce de la rue King ouest a été mis en faillite mais il demeure ouvert puisque le principal créancier a confié au syndic François Huot, de la firme Samson Belair Deloitte Touche, la responsabilité d'y maintenir des opérations, le temps de trouver un nouvel acheteur.

Finalement, le Ranch du Spaghetti de Victoriaville et de Trois-Rivières pourraient fort bien échapper à la fermeture. Là, des employés se sont dits intéressés à acquiescer les actifs. Ils disposent de quarante huit heures pour mener à bien leur projet.

Le Ranch du Spaghetti de Magog n'est nullement concerné par ces événements puisqu'il s'agit d'une franchise totalement indépendante du groupe que possédait M. Lussier.

Selon M. Lussier, le restaurant de Drummondville, mal situé et logé dans un immeuble inadéquat, aura entraîné des pertes d'environ 400 000 \$ avant qu'on ne se décide à mettre la clef dans la porte, en dé-

but d'année. Mais ces pertes, déplore-t-il, ont entraîné des difficultés pour tout le groupe et abouti à son complet démantèlement.

«En début de semaine, j'ai dû me rendre à l'évidence...», laisse-t-il tomber, encore sous le choc des événements.

Sur la rue King est, la fermeture du commerce entraîne la mise à pied d'une trentaine de personnes.

Jacques Lussier peiné pour ses fournisseurs (C6)

Ce commerce, ouvert il y a treize ans et demi, était le premier du groupe.

Sur la rue King ouest où travaillent une quarantaine de personnes, la faillite laisse un déficit de 302 000 \$. Le passif de la compagnie 144098 Canada Limitée, atteint 1 111 675 \$ tandis que l'actif s'élève à 809 500 \$.

Si la majeure partie du passif est composée des créances garanties, soit 748 137 \$ (650 000 \$ pour la CIBC; 62 000 \$ pour la Banque Royale; 30 419 \$ pour la Ville de Sherbrooke; et 5717 \$ pour la Commission scolaire catholique de Sherbrooke), il reste que les créances non garanties s'élèvent à 357 315 \$, un montant que se partagent 57 entreprises ou individus.



Cinq blessés sur le chemin Dion (A2)



Les secouristes s'apprentent à assurer le transport de Karine Cliche vers l'hôpital à la suite d'un accident qui a fait cinq blessés, hier après-midi, sur le chemin Dion à Saint-Élie-d'Orford. Cinq jeunes ont été blessés lorsque la voiture dans laquelle ils voyageaient a été totalement démolie à la suite d'une embardée. Sur les lieux, les secouristes ont été saisis par l'ampleur de la scène et surtout par le nombre de blessés.

Les sages-femmes déjà très en demande

Avant même son ouverture à la mi-octobre, le centre de maternité de l'Estrie doit refuser des futures mères

François GOUGEON Sherbrooke

Le projet-pilote de centre de maternité en Estrie qui permettra à de futures mères d'accoucher en présence d'une sage-femme crée un tel engouement que les responsables doivent même refuser des demandes.

Il est prévu que le service qui sera localisé au premier plancher de la Maison Saint-Vincent à Sherbrooke, attenant au centre hospitalier du même nom et où on retrouvera quatre chambres de naissance, débutera ses activités vers la mi-octobre. Et même si on en est qu'à compléter les préparatifs, les demandes vont sans cesse croissantes.

«On en est rendu à une cinquantaine de personnes sur la liste d'attente. À chaque jour, on reçoit deux ou trois appels de futures mères intéressées à accoucher au centre de maternité. Même que ça déborde parfois de la région 05 (Estrie). On refuse des demandes», a commenté hier la coordonnatrice à l'implantation de cette nouvelle ressource, Lyne Castonguay, du CLSC SOC de Sherbrooke.

Selon elle, même si le concept en élaboration peut sembler nouveau, la pratique d'accouchement avec une sage-femme ne l'est pas. Cela se

fait actuellement dans quelques cas à l'hôpital ou même encore à la maison. «En Estrie, il y a une certaine

tradition. Il faut dire aussi que contrairement à d'autres régions, il n'y a pas d'obstruction du corps médical.

Il existe une bonne collaboration avec les médecins, de même qu'avec les autres ressources, comme le

CLSC», a signalé Mme Castonguay.

Cet esprit de collaboration est d'ailleurs tellement positif qu'on envisage développer à même le Centre de maternité une école provinciale pour la formation et l'organisation de stages pour sages-femmes. Ce projet sera davantage envisagé à la fin de la période de projet-pilote, en septembre 1998.

D'ici là, les responsables s'attendent à ce que grâce aux équipes en place (on retrouvera notamment deux groupes de quatre sages-femmes chacun), il sera possible de procéder à 250 accouchements par année. La demande pourrait être plus grande mais c'est la limite fixée car le Centre de maternité assumera outre l'accouchement la phase prénatale et jusqu'à six semaines en post-natal.

C'est pourquoi Mme Castonguay n'est pas d'accord avec ceux qui affirment que le coût annuel de fonctionnement de 700 000 \$ pour 250 accouchements relève d'une mauvaise gestion. «Il faut prendre en considération tout le suivi, avant et après l'accouchement, soit l'équivalent d'environ 60 heures. C'est même moins cher que les frais d'accouchement à l'hôpital. Et en outre, le Centre de maternité est une ressource alternative qui répond à un besoin exprimé par des femmes», a aussi fait observer Mme Castonguay.

SAISIE DES APPAREILS VIDÉOPOKERS



La riposte est au point, mais certains risquent tout de même de souffrir

Lyne Bégin avoue que les appareils vidéopokers installés au fond de son commerce en assure une bonne partie des revenus. La saisie de ces appareils la placerait en difficulté.

Téléphoto, Claude Croisetière
À LIRE EN PAGES A3 et D6



LA 16e TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC MEMPHREMAGOG EST À NOS PORTES!

UN CAHIER SPÉCIAL CE VENDREDI DANS LA TRIBUNE

EMPLOIS DU JOUR

Inspecteur/trice contrôle de la qualité (textile)
Code prof: 9444 # 2858180
Lieu: Weedon
Salaire: 8 \$/heure selon expérience, permanent temps plein 39 heures/semaine de jour
Exigences: expérience en contrôle de qualité ou expérience contremaître/sse
Fonctions: vérifier le niveau de qualité des opérations, détecter et signaler les anomalies.

Technicien/réparateur/trice balance
Code prof: 2241 # 2878654
Lieu: Sherbrooke (1 poste) Trois-Rivières (1 poste)
Salaire: selon connaissances, permanent temps plein 40 heures/semaine de jour

Exigences: DEC en électronique avec ou sans expérience, bonne connaissance en mécanique, fiable et responsable, stage de formation à Sherbrooke
Fonctions: réparer, ajuster, calibrer les balances électroniques et mécaniques chez l'employeur et chez les clients.

Soudeur/euse-assembleur/euse
Code prof: 7265 # 2878900
Lieu: Bromptonville
Salaire: 14 \$/heures, permanent temps plein lun. au ven. 8h à 16h30, 40 heures/semaine
Exigences: minimum 10 ans expérience, gros atout si personne possède carte C.W.B. ou construction
Fonctions: assembler et souder différents produits (structure d'acier).

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

RÉSULTATS
Tirage du 94-07-06
3 9 18 21 23
26 29 34 35 37
38 39 46 47 49
51 57 59 62 70
Prochain tirage: 94-07-07
T.V.A. le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants, paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



L'embarquée qui a fait cinq blessés est survenue dans le chemin Dion, à Saint-Élie-d'Orford.

Embarquée à Saint-Élie-d'Orford

«Des blessés un peu partout»

Pierre SAINT-JACQUES
Saint-Élie-d'Orford

«**Q**uand nous sommes arrivés sur les lieux, il y avait une jeune femme blessée au visage qui marchait et qui hurlait, il y avait un blessé étendu sur la chaussée et trois autres dans le champ.»

Le lieutenant Jean-Charles Doyon, du Service de protection contre le feu de Sherbrooke, a vu des dizaines de scènes d'accident depuis le début de sa carrière mais celle qui s'est offerte à lui et à ses hommes, hier, sur le chemin Dion, à Saint-Élie-d'Orford, vers 14 h 15,

hier, l'a saisi au plus haut point.

Une automobile, occupée par cinq jeunes, avait dérapé sur une distance de près de 50 mètres environ avant de quitter la route puis de poursuivre une autre trajectoire de 30 mètres pour capoter puis s'immobiliser, entièrement démolie.

La conductrice, Karine Cliche, âgée de 18 ans, de Saint-Élie-d'Orford, de même que ses quatre passagers, des garçons âgés de 14 à 23 ans, ont subi divers traumatismes mais aux dernières nouvelles, aucun blessé ne serait en danger.

Le plus mal en point est le propriétaire du véhicule et passager à l'avant droit. Il s'agit de Martin Lambert, âgé de 23 ans, autrefois de Saint-Élie mais présentement domicilié à Sherbrooke.

Les autres blessés, tous âgés de 14 ans et de Saint-Élie-d'Orford, sont Alexandre Cliche, Sébastien Paquette et Michel Royer.

Dirigés au CHUS ou encore aux centres hospitaliers Saint-Vincent-de-Paul et Hôtel-Dieu, au moins deux des cinq blessés avaient déjà quitté l'hôpital en fin d'après-midi, a indiqué le policier Serge Fournier, porte-parole de la Police municipale de Sherbrooke.

Les blessures de quatre des cinq occupants ont été qualifiées d'ordre mineur.

Le sergent de patrouille Roméo Couture, de la Police municipale de Sherbrooke, se trouvait sur la route 220, à quelques dizaines de mètres du chemin Dion, quand il a entendu sur les ondes le message de l'accident.

Estrie-Val et non Val-Estrie

Une erreur est apparue dans le texte sur l'équitation paru dans l'édition d'hier. Le centre équestre de Weedon se nomme bien Estrie-Val et non Val-Estrie. Nos excuses.

La scène

Premier policier arrivé sur les lieux, il a ainsi décrit la scène: «Il y avait une femme debout, complètement désespérée et des blessés un peu partout dans le champ. J'ai aussitôt demandé de l'aide: d'autres policiers, des pompiers, des ambulanciers et même le Service de l'identité judiciaire et des détectives. Tout laissait craindre le pire...»

Dans un court laps de temps, quatre véhicules de patrouille, deux camions à incendie et cinq ambulances ont envahi les lieux.

Pour les premiers secouristes, la tâche a été ardue car comme l'a expliqué le Lt Doyon: «Nous étions quatre pompiers et il y avait cinq blessés dont certains paraissaient fort mal en point. Comme la jeune femme semblait moins blessée et plus autonome, nous l'avons confiée aux policiers puis chaque pompier s'est rendu auprès de chaque blessé.»

Il s'agissait de donner priorité aux blessés et surtout de déterminer et secourir les plus mal en point pour guider les ambulanciers dès leur arrivée sur les lieux.

Les pompiers ont conversé avec les quatre blessés. Tous étaient conscients.

Un des blessés a nécessité des soins particuliers et même de l'oxygène.

Pendant ce temps, la circulation était détournée sur des chemins secondaires.

Il n'y a eu aucun témoin oculaire de l'accident causé par une perte de contrôle, sauf qu'un cycliste, M. Claude Gaudreau, de Sherbrooke, marchait le long du chemin Dion, car son vélo avait un pneu crevé. Il a entendu.

«Je me trouvais environ à 600 mètres du lieu de l'accident. Je ne l'ai pas vu, je n'ai pas vu de véhicule mais j'ai entendu le fracas.»

Quand il est arrivé à la hauteur de la scène, il a lui aussi été saisi devant l'ampleur de l'embarquée et le nombre de blessés.

FAITS DIVERS

Piéton littéralement fauché: état critique

Valcourt (psj) - Un piéton en état d'ébriété, qui marchait au centre de la chaussée, a été littéralement fauché par un véhicule, en toute fin de soirée, mardi, à Valcourt.

Michel Lapiere, âgé de 43 ans, repose dans un état critique au CHUS. L'accident est survenu, par temps brumeux et sur chaussée mouillée, vers 23 h 45, devant le 105 chemin de la Montagne, à Valcourt.

Selon les informations obtenues, le piéton, en vêtements foncés, marchait au centre de la chaussée, dans le sens de la circulation. Il était impossible pour l'automobiliste qui filait dans la même direction d'apercevoir le marcheur.

Sous l'impact, le blessé a traversé le pare-brise pour se retrouver sur le siège du passager qui était inoccupé.

Pas de répit pour les amateurs de vitesse

Sherbrooke - Que les phases I et II de la vaste campagne de sécurité routière entreprise cet été à Sherbrooke soient révolues, cela ne signifie pas pour autant que les radaristes de la Police municipale de Sherbrooke ont remis leur équipement.

Entre le 23 juin et le 6 juillet, les patrouilleurs ont rédigé 198 constats d'infraction pour vitesse excessive, 31 pour omission d'arrêter à un panneau d'arrêt obligatoire, 14 pour un feu rouge grillé et 63 pour diverses infractions au Code de la sécurité routière.

Au sujet de la vitesse excessive, les radaristes ont surpris plusieurs marchands de vitesse alors qu'ils filaient à plus de 100 kilomètres-heure dans les rues de la ville et même dans un cas, jusqu'à 112 kilomètres/heure.

Les cambrioleurs ont forcé la porte de côté

Sherbrooke - Vers 4 h 15, hier, les policiers municipaux de Sherbrooke ont constaté un cambriolage dans une maison, rue Bowen Sud, à Sherbrooke.

Après avoir forcé la porte, les voleurs ont mis la main sur des appareils électroniques, notamment un magnétoscope, un lecteur de cassettes et un lecteur de disques au laser.

La valeur des biens volés a été estimée à quelque 2000 \$ et des dommages causés, à quelque 100 \$.

Il s'agissait de l'une des quatre introductions avec effraction survenues sur leur territoire durant la nuit.

On a volé pour plus de 4000 \$ d'outils et d'articles de bureau dans un édifice en rénovation, 117 rue Wellington Nord, dans le centre-ville de Sherbrooke; pour près de 1200 \$ d'équipement dans les locaux de l'hebdo La Nouvelle, rue Short, dans le quartier ouest de la ville; enfin, pour près de 2000 \$ d'outils dans une maison, rang 3, dans le Canton de Brompton.

À ces vols avec effraction, s'ajoutent deux vols d'outils totalisant près de 3000 \$ en valeur, dans des véhicules, rue Rousseau, à Sherbrooke.

Déjà 187 jours et plus que 178 à venir

Sherbrooke - Au sujet de l'Opération Zéro du Comité de la santé et de la sécurité du travail, au sein de la Police municipale de Sherbrooke, on en est rendu à 187 jours sans accident de travail occasionnant des pertes de temps.

Rappelons que Michel L'Italien, Daniel Breton et leurs collaborateurs visent l'exploit d'atteindre le 31 décembre 1994 sans aucun accident de travail avec perte de temps.

À la fin de juin 1993, on avait déjà dénombré, parmi la troupe policière municipale, 12 accidents de travail pour 68 jours de perte de temps et huit accidents sans perte de temps.

Jusqu'à aujourd'hui, c'est ZÉRO!

Et ces policières qui progressent

Sherbrooke - La présence de femmes policières au sein de la Police municipale de Sherbrooke est relativement jeune comparativement à l'existence du service. Elle date de 1985.

Toutefois on compte déjà trois policières qui ont réussi des examens de promotion.

Il s'agit de Brigitte Beaudoin qui a passé ces épreuves il y a deux ans, ce qui la rendait, depuis cette date, éligible au poste de sergent tout comme Maryse Fournier qui a franchi cette étape tout récemment.

Quant à Nathalie Bédard, c'est pour un poste de détective qu'elle a atteint le niveau d'éligibilité.

Dans les trois cas, ce sont des pionnières au sein de la Police municipale et quand une femme obtiendra un statut d'officier, ce sera une première à Sherbrooke.

La semaine prochaine, les autorités assermenteront quatre nouveaux policiers temporaires, dont trois femmes.

Amende de 1500 \$ à Bonsecours

Bonsecours (YR) - Une firme de Bonsecours devra acquitter une amende totalisant 1500 \$, à la suite de cinq infractions au règlement sur les déchets solides. La compagnie 2853-5326 Québec Inc. a reconnu sa culpabilité à la suite d'une poursuite pénale intentée par le procureur général du Québec, au nom du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Le 10 avril 1992, le 19 juin 1992 et le 3 mars 1993, l'entreprise, qui exploite un dépôt de matériaux secs, a omis ou négligé de dissimuler les opérations du site de manière à ce que celles-ci ne puissent être vues par une personne se trouvant sur la voie publique ou dans tout bâtiment ou parc où le public a accès, le tout contrairement aux dispositions de l'article 32 du règlement sur les déchets solides.

De plus, les 10 avril et 19 juin 1992, la même compagnie a omis ou négligé de munir l'entrée de son site de Bonsecours d'une affiche indiquant qu'il s'agissait d'un dépôt de matériaux secs et omis ou négligé de mentionner le nom et l'adresse du propriétaire et les heures d'ouverture, le tout contrairement à ce que prévoit l'article 40 du même règlement mentionné ci-haut.

LA LOTTO 6 / 49	30-34-37-38-40-49 (16)
L'EXTRA	3 9 1 1 1
LA QUOTIDIENNE	7 3 4 - 2 2 2 8

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

Livraison à domicile:
— Camélot et camélot motorisés
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camélot: \$3.43
taxe de vente du Québec: 22
Coût à l'abonné: \$3.65

ENVOI DE PUBLICATION:
Enregistrement No 1539

Abonnement par la poste au Canada, sauf endroits desservis par camélot et camélot motorisés.
TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$255.00, TPS \$17.85, TVA \$17.74 = \$290.59
6 mois \$140.00, TPS \$ 9.80, TVA \$ 9.74 = \$159.54
3 mois \$ 80.00, TPS \$ 5.40, TVA \$ 5.36 = \$ 91.16
1 mois \$ 50.00, TPS \$ 3.50, TVA \$ 3.48 = \$ 56.98
HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$310.00, TPS \$21.70, TVA \$21.56 = \$353.26
6 mois \$185.00, TPS \$12.95, TVA \$12.87 = \$210.82
3 mois \$110.00, TPS \$ 7.70, TVA \$ 7.65 = \$125.35
1 mois \$ 55.00, TPS \$ 3.85, TVA \$ 3.83 = \$ 62.68

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS
1 an \$700.00, 6 MOIS \$410.00, 3 MOIS \$245.00, 1 MOIS \$130.00
"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens de langue française, affiliée à l'Audit Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

La Tribune VOUS INVITE!

Réservez votre soirée du 19 juillet!
Vous pourriez être parmi les 25 personnes qui gagneront un laissez-passer double pour la soirée mettant en vedette: **DAN BIBRAS, GAROLOU et BREEN LÉBOEUF.**
En plus, vous serez accueillis au BISTRO V.I.P. avec un cocktail et un léger buffet.
Remplissez le coupon et faites le parvenir (par la poste ou en personne à La Tribune).

La Tribune VOUS INVITE!

NOM: _____
ADRESSE: _____
VILLE: _____ CODE POSTAL: _____
Retournez ce coupon avant le 13 juillet, à midi à:
LA TRIBUNE/CONCOURS LA TRAVERSÉE
1950, rue Roy
Sherbrooke Québec, J1K 2X8

La 16e Traversée Internationale du Lac Memphrémagog du 15 au 24 juillet

BINGO La Tribune

Soleil

Jusqu'à **800\$** à gagner!

VOICI LES NUMÉROS DU JOUR

G-60 B-1 I-21
B-10 B-13

CARTE VERTE MARATHON
(Carte complète)

Les règlements de participation de ce concours sont disponibles aux bureaux de La Tribune, 1950, rue Roy, Sherbrooke.

Pour vous abonner **564-5466**
Extérieur **1 800 567-6955**

Prévisions à long terme pour Sherbrooke
Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Ce soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
CIEL VARIABLE	CIEL VARIABLE	NUAGEUX	CIEL VARIABLE AVEC AVERSES DE PLUIE	ENSOLEILLÉ
max 28	min 16	max 27	18/27	15/27

Dans le monde

Aujourd'hui

Min.	Max.	Min.	Max.
Bruzelles 08	24	Londres 14	20
Le Caire 21	34	Los Angeles 18	27
Chicago 25	33	Madrid 21	40
Copenhague 12	19	Miami 26	30
Francfort 16	28	New York 20	30
Genève 16	26	Oslo 15	27
Helsinki 07	18	Paris 18	22
Jérusalem 17	30	San Francisco 11	16

INDEX

Arts:	D-1	Éditorial:	A-4
Bandes dessinées:	B-3	Horoscope:	B-3
Chez nous:	B-1	Messier en liberté:	B-3
Décès:	D-5	Petites annonces:	D-2
Économie:	C-5	Sports:	C-1

Aucune compensation financière exigée en retour à la municipalité d'Ascot

Ascot cède 40 p.c. de son territoire

François GOUGEON Sherbrooke

La municipalité d'Ascot cède finalement sans la moindre compensation à sa voisine, Eaton, son territoire rural des rangs 1, 2 et 3.

Du moins, c'est ce qui apparaît dans le texte de l'entente qui vient d'intervenir entre les deux municipalités concernant le partage de l'actif et du passif du secteur à annexer et qui est maintenant rendue à Québec pour fin d'analyse.

De bonnes sources, La Tribune a pu savoir que le tout s'est réglé avec cordialité entre les représentants des comités des deux municipalités, en moins de trois rencontres. A toute fin pratique, il s'agirait d'un transfert sans guère d'autre modalité d'une municipalité à l'autre du vaste territoire qui représente 40 pour cent de la superficie d'Ascot, à compter du 1er janvier 1995. On s'est entendu sans problème sur la façon de continuer les services après cette date en matière de voirie, d'enlèvement des ordures et ainsi de suite.

Et tout cela sans qu'Ascot

n'exige une compensation financière pour la perte d'un secteur qui renferme une évaluation foncière de 35 millions \$ (sur 247 millions \$ pour l'ensemble de la municipalité) et quelque 735 citoyens, soit 8 pour cent de la population d'Ascot. Pourtant, dans une conférence de presse le 5 avril dernier, le maire Robert Pouliot avait lancé un vif plaidoyer à l'effet que cette annexion, comme d'autres qui pourraient suivre (secteur de Moulton Hill avec Lennoxville), ne saurait se réaliser sans une «juste compensation en retour».

Interrogé hier à ce propos, M.

Pouliot, qui a admis qu'un projet d'entente était intervenu entre les deux municipalités sur la question de l'actif et du passif, n'a pas voulu commenter la raison de ce changement d'attitude. «Pour le moment, je ne suis pas prêt à faire de commentaires là-dessus», a-t-il simplement émis.

À tout événement, selon un responsable joint hier à Québec au ministère des Affaires municipales, Jean-Paul Beaumier, ce ne serait guère plus qu'une formalité pour que l'annexion soit décrétée. «Si rien ne bloque au niveau de l'analyse de l'actif et du passif, ça devrait

aller très rapidement. On peut parler de quelques semaines avant que le ministre ne donne son accord (M. Ryan a déjà déclaré qu'il souhaitait que les choses aillent rondement dans ce dossier), que le conseil des ministres n'entérine le tout et que le décret soit publié dans la Gazette officielle. La date du 1er janvier 1995 pour le transfert est très raisonnable», devait-il exprimer.

Cas Moulton Hill

Concernant cette fois le cas de Moulton Hill, qui pourrait procéder tout aussi rapidement, les municipalités d'Ascot et de Lennoxville sont

en attente d'une autorisation du ministère des Affaires municipales en vue de former leur comité respectif et de procéder ici aussi à l'évaluation de l'actif et du passif. On ne sait pas à quel moment cela ira.

Pour un à tout le moins, soit le maire David Price, de Lennoxville, cette étape ne devrait pas poser problème, dans la mesure où il a déjà déclaré que le territoire doté d'une évaluation de 15 millions \$ et comptant quelque 335 citoyens rapporte grosso modo en taxes ce qu'il coûte à administrer.

VIDÉOPOKERS

La riposte à la saisie déjà au point

Gilles FISETTE Sherbrooke

«Mon idée, c'est que la Sûreté du Québec ne la fera pas, la saisie des vidéopokers. Mais s'ils la font, nous serons prêts. Tout est en marche pour réagir à cette action.»

À quelques jours de la vaste opération que doit mener la Sûreté du Québec, dimanche prochain, à travers l'ensemble du Québec, afin de saisir les appareils vidéopokers non immatriculés par la Régie des alcools, des courses et des jeux, le propriétaire de la compagnie Amu-

sement de l'Estrie et membre du conseil d'administration de l'Association de l'amusement du Québec, François Bernard, affiche un calme qui contraste avec l'ampleur de l'enjeu.

C'est que, explique-t-il, les policiers ont si souvent menacé de procéder à une saisie sans le faire que rien ne laisse croire que ce coup-ci est le bon.

«Et, d'après eux, la loi le leur permet depuis plusieurs mois. Alors, pourquoi avoir tant attendu? Pourquoi le faire un dimanche en plus? Pour le temps supplémentaire?... Non. Moi, je crois qu'il n'y

aura rien...», lance M. Bernard, au cours d'une conversation téléphonique.

Rappeler le PLQ à l'ordre

Propriétaire de Simplex, à Rock Forest, le président de l'Association, Pierre Bourgault brandit de son côté la menace d'un appel au boycottage du gouvernement libéral par tous les hôteliers propriétaires de bars, de restaurants, de brasseries et de dépanneurs ainsi que leurs parents et amis. «Nous allons voir si plus de 400 000 votes peuvent ramener le Parti libéral à l'ordre...»

Du même souffle, M. Bourgault

demande la tenue d'un débat public sur la «nationalisation camouflée du vidéopoker par Loto Québec» avec le ministre de la Sécurité publique, Robert Middlemiss, et le premier ministre, Daniel Johnson. Il a échoué jusqu'ici lors des rencontres privées ainsi qu'avec sa demande de mise sur pied d'une table de concer-

tation avec les corps policiers.

Hier après-midi, les membres du conseil d'administration de l'association se réunissaient à Montréal. Il s'agissait de mettre au point les derniers détails en vue de l'éventuelle saisie. On ne néglige rien.

Injonction

Comme l'explique M. Bernard, une demande d'injonction sera formulée dès qu'un premier appareil vidéopoker sera saisi, peu importe la région. Présentement, les propriétaires de vidéopoker contestent la constitutionnalité de la loi devant la Cour d'appel.

«À part ça, la loi parle seulement du droit de saisie des VLT, soit des vidéo reliés à un ordinateur central. Or, aucun de nos appareils est un VLT... De plus, aucun de nos appareils n'est du type de ceux déclarés illégaux par le seul jugement sur ce sujet, le jugement Stalker. Aussi, nous sommes sûrs de nos droits...»

Selon M. Bernard, les clients, soit les commerces où de tels appareils sont disponibles, font preuve du même calme. «Seulement un pour cent d'entre eux ont appelé pour des informations... Nos clients touchent des revenus équivalant à 50 à 60 pour cent des recettes. Le gouvernement offre 20 pour cent. Ils ne sont donc pas intéressés à adhérer à la formule mis sur pied par le gouvernement.

Il estime à 1000 ou à 1200 le

Québec accusé de ne pas respecter les règlements -D6

nombre de vidéopokers en Estrie. Dans l'ensemble du Québec, on en compterait 50 000.

Loto-Québec, qui teste une quarantaine de machines dans une dizaine d'hôtels et de bars de l'île de Montréal, depuis la semaine dernière, compte en installer environ 9000 à travers tout le Québec. En vertu de la loi, seuls les propriétaires de bars, de brasseries et de tavernes peuvent demander un permis à la Régie des alcools pour exploiter des vidéopokers.



Photo La Tribune, archives

Suivant la loi, seuls les proprios de bars, de brasseries et de tavernes peuvent demander un permis à la Régie des alcools pour exploiter des vidéopokers.

De petits établissements risquent d'en souffrir

Sherbrooke (GF)

Perte de revenus, voire perte d'emplois. La saisie des appareils vidéopokers rendus illégaux avec l'adoption de la Loi 84, qui confie à Loto-Québec le monopole de l'exploitation de ces machines, risque de faire mal, non seulement aux entreprises détentrices de ces appareils, mais aussi aux petits commerces où ils sont installés.

Propriétaire de fraîche date du dépanneur situé au coin de King ouest et Québec à Sherbrooke, Lyne Bégin avoue que la saisie des appareils vidéo-poker installés au fond du commerce pourrait être un très dur coup pour son mari et elle.

«Nous avons acheté ce commerce en décembre. Nous ne pou-

vons même pas encore nous payer de salaires, pour l'instant. Les appareils nous assurent une bonne partie des revenus du commerce. Si on les perd, ce sera encore plus difficile...», confie-t-elle, en entrevue.

L'éventualité d'une saisie, que la Sûreté du Québec annonce pour dimanche, n'est pas sans l'inquiéter un peu.

«Je me suis informée. On m'a dit de ne rien faire, de laisser les policiers saisir les appareils... On aimerait bien garder ces appareils mais c'est la loi...»

Selon Mme Bégin, il est aberrant de sortir les vidéo-poker des dépanneurs pour les installer seulement dans des endroits comme des bars, des brasseries ou des tavernes où les gens boivent. Ici, les gens sont à jeun. Ils sont conscients de l'argent qu'ils dépensent. Dans des endroits où l'on boit, les joueurs, surtout

ceux qui sont davantage pris par le jeu, perdront la notion du temps et de l'argent... Et il y aura davantage de chicane...»

Dans le dépanneur situé rue Marquette, à deux pas du poste de police, les appareils ont été déplacés. D'abord installés bien en vue, ils ont été ensuite regroupés dans un endroit plus discret.

A cet endroit, les employées, réticentes à accorder une entrevue, signalent que la perte de ces appareils signifierait la mise à pied du personnel, voire la fermeture du commerce puisque c'est là le principal revenu.

Dans deux autres dépanneurs, les employés ont préféré ne rien dire sinon de souligner que la menace d'une saisie figure depuis longtemps dans le décor. Pourtant, laisse tomber l'un d'eux, il ne s'est encore rien passé...

Les gens de la rue Esplanade partagés sur les motomarines

Denis DUFRESNE Sherbrooke

À quelques jours des compétitions de motomarines sur le lac des Nations, à Sherbrooke, certains résidents de la rue Esplanade se disent prêts à vivre avec ce type d'engin plutôt bruyant, mais d'autres s'inquiètent de leur présence, notamment pour l'impact sur la faune aquatique.

«On s'est prononcé contre (dans le sondage de l'Association des riverains et usagers de la rivière Magog, l'ARURM)», rappelle Marcel Lemieux, qui dit pouvoir tolérer les motomarines pourvu que ceux qui les utilisent «n'exagèrent pas et ne dérangent pas les pêcheurs».

Lorsqu'on lui demande ce qu'il pense de la tenue de compétitions de motomarines lors de la Fête du

lac des Nations, les 16 et 17 juillet, M. Lemieux répond que «si c'est contrôlé, d'accord, c'est comme un autre sport, mais actuellement ça ne l'est pas».

Une résidente de l'immeuble voisin, Jacqueline Yaszna, trouve «que ça fait bien du bruit», mais ne s'objecte pas à la tenue des compétitions, auxquelles sont attendus une centaine de participants des États-Unis, de l'Ontario et du Québec.

«Ça devrait être bon et ça prend des activités dans une ville. S'ils se tiennent juste là-bas (du côté du pavillon Armand-Nadeau) ça ne fera pas mourir personne», juge-t-elle.

Marie-Pier Morin, qui habite le deuxième étage du même immeuble, est plus critique.

«Nous, ça nous dérange, pas tant la compétition que ce que cela peut apporter: il va y avoir plus d'embarcations à moteur», dit-elle.

«Les motomarines, il y en a beaucoup. Il y a des canards et on les nourrit, mais on ne les a pas vus depuis 10 jours», signale-t-elle.

Un autre résident de la rue Esplanade, Wilfrid Lacroix, est encore plus catégorique au sujet de la présence des motomarines et des yachts pour le ski nautique.

«Ça fait 20 ans que ces embarcations là devraient être parties de là!» lance-t-il.

«Ça chasse les poissons. La rivière (la rivière Magog dont le remblai constitue le lac des Nations) a 15 pieds de profondeur au maximum et ils tuent les poissons avec leurs gros moteurs», déplore M. Lacroix.

«Les motomarines, c'est bruyant et c'est une autre invention pour tuer les poissons que le gouvernement emmène à chaque année. Même les canards disparaissent!»

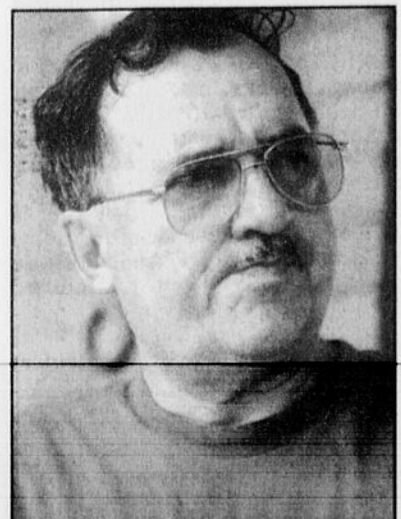
déplore ce monsieur qui habite depuis près de 60 ans en bordure du cours d'eau.

«On paye pour avoir des permis de pêche et nous, de l'Age d'or, on ne peut pas vraiment aller plus loin», dit-il en outre.

M. Lacroix signale aussi que les rives du lac des Nations sont jonchées de déchets en plusieurs endroits, sans compter des poissons morts.

«Il faut voir à ça! Ça presse, l'eau c'est notre santé!» conclut-il.

Le récent sondage de l'ARURM, réalisé auprès de 171 résidents des rues Delorme, Hertel, Raimbault et Esplanade, démontrait que 68 pour cent des personnes consultées étaient opposées aux compétitions de motomarines, tandis que 87 pour cent jugeaient la présence de ces engins nuisible à leur tranquillité.



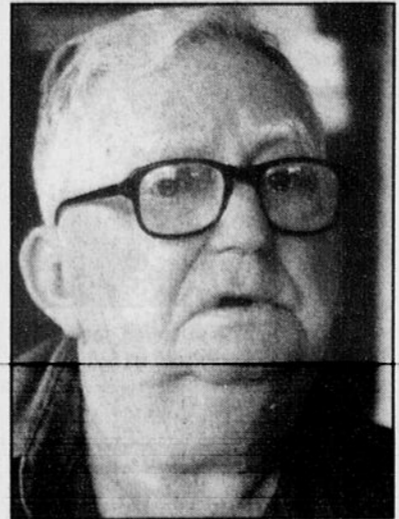
Marcel Lemieux



Jacqueline Yaszna

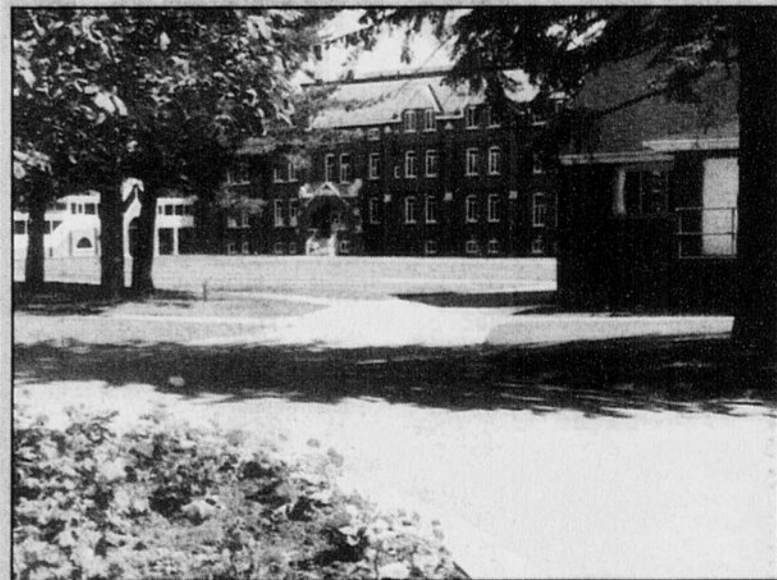


Marie-Pier Morin



Wilfrid Lacroix

Mieux se connaître



Bishop's: le Canada en miniature

- Sherbrooke, ville verte
- Deauville, ville de villégiature
- Ascot: le berceau de Sherbrooke

Tout cela et plus à lire demain dans la série estivale **MIEUX SE CONNAÎTRE**

Editorial

Vidéo-poker: question de gros sous

La Sûreté du Québec prépare une intervention de grande envergure pour dimanche prochain. Avec la bénédiction du ministre la Sécurité publique, les policiers de la SQ s'approprient en effet à saisir tous les appareils de vidéo-poker qu'ils trouveront sur leur chemin. Au nom de la loi, bien entendu.



Roch BILODEAU

La loi en question est fort simple: elle confie à Loto-Québec le monopole sur l'exploitation de ces appareils. Et vu que la plupart des tenanciers ne se sont pas encore enregistrés à la Société des loteries, nos forces policières ont de toute évidence décidé de porter le grand coup avec l'appui du gouvernement.

Le peu d'empressement des commerçants est facile à comprendre: ils touchent présentement 60 pour cent des revenus générés par ces appareils alors que Loto-Québec entend leur verser seulement 20 pour cent. L'Association de l'amusement du Québec estime que la perte atteindra un milliard \$ pour les dépanneurs, les bars, etc, et que bien des emplois et des commerces pourraient être menacés. Voilà déjà matière à réflexion dans le contexte économique actuel.

Mais il faut voir plus loin.

Pendant plus de dix ans, le gouvernement a émis des permis pour ces appareils et des centaines de milliers d'établissements privés en ont profité en toute légalité. Il faut donc se demander ce qui a tant changé au point qu'il cautionne aujourd'hui une véritable razzia policière dans les dépanneurs et les bars de la province.

Parce que le jeu est immoral? Soyons sérieux: l'État a le monopole des loteries et il est propriétaire exclusif de deux casinos. Il n'est pas en position de faire la leçon à quiconque dans ce domaine.

Parce qu'une part des revenus engendrés par ces appareils échappent au fisc? Alors, l'État serait justifié de prendre le contrôle de toutes les activités qui posent le même problème, et elles sont fort nombreuses, comme on le sait...

La réalité, c'est que le gouvernement s'accorde des droits qu'il refuse au secteur privé. Et cela, dans un but qui n'a rien à voir avec quelque principe ou quelque position morale que ce soit: il saisit tout bonnement l'occasion de mettre la main sur beaucoup d'argent. En ce sens, les saisies d'appareils peuvent non seulement être assimilées à une sorte d'expropriation mais elles constituent en somme le préambule à l'instauration d'une nouvelle forme de taxation déguisée.

Il ne s'agit pas ici de vanter les mérites du vidéo-poker. Tout le monde connaît ces appareils et chacun peut porter son propre jugement sur l'utilisation qui en est faite, tout comme sur la place que le jeu occupe dans notre société en général.

Il s'agit simplement de constater quelles contorsions nos gouvernements sont prêts à exécuter pour augmenter leurs revenus. Ne cherchez aucune cohérence ou morale hors de cette logique implacable. L'État n'a absolument rien contre le vidéo-poker, à condition qu'il en soit le principal bénéficiaire.

NDLR: La Tribune publie gratuitement les opinions des lecteurs. Les sujets d'intérêt local ou régional ont la priorité, et nous ne nous engageons pas à publier toutes les lettres reçues. Les lettres doivent être courtes et nous nous réservons le droit de les abrégier. Chaque lettre doit être signée et comporter l'adresse complète de l'auteur avec son numéro de téléphone. Ces renseignements restent confidentiels, seuls les noms de l'auteur et de la ville d'origine apparaîtront dans le journal. Les lettres anonymes comme les lettres injurieuses ne seront pas publiées.

Le rédacteur en chef



POINT DE VUE

L'école appartient aux parents, pas à la CEQ

Les délégués au Congrès général de la CEQ viennent de se prononcer pour une école laïque, sans enseignement religieux ni animation pastorale. Mme Lorraine Pagé, la présidente, sur un ton agressif a fait cette déclaration fracassante: «L'école, c'est l'école; l'Église, c'est l'Église». On vient de découvrir, après 350 ans d'histoire, qu'on s'est trompé en permettant à des jeunes d'approfondir leur foi à l'école.

Depuis plusieurs années, on voit venir une telle résolution. Pour respecter une minorité, on a permis l'exemption des cours d'enseignement religieux et moral catholique. On a offert à ces jeunes des cours d'enseignement moral. Je suis parfaitement d'accord. Plus tard, le ministère de l'Éducation a invité chaque direction d'école à établir le statut de son école après consultation des parents.

Selon les statistiques, 80,6% des parents optent pour l'enseignement religieux et moral catholique. C'est 95% des quelque 2,500 écoles publiques et privées du Québec qui sont reconnues catholiques et 200 nouvelles écoles ont demandé la reconnaissance confessionnelle.

Devant ce désir clairement exprimé des parents, pourquoi une

telle résolution de la CEQ? Est-ce que l'abolition des cours favoriserait un meilleur développement intellectuel des jeunes? En quoi le caractère confessionnel de l'école vient-il tant déranger?

Le message chrétien de l'amour, du partage, de la justice, du pardon, etc... est un plus dans une vie. Si on l'enlève, il faudra le remplacer par autres choses: ce sera sans doute des cours de relaxation, de yoga, de méditation transcendante, de voyage astral, de channeling, de régression dans les vies antérieures, ce que le Nouvel Âge nous apporte à profusion.

Dans le volume, Un exorciste raconte, G. Amorth (un exorciste chevronné) affirme: «C'est mathématique: quand la religion recule, la superstition progresse». Avec ce qui se passe au Québec, je crois qu'on est à même de le vérifier.

En tant qu'éducateur de la jeunesse depuis près de 30 ans, je ne peux passer sous silence une telle résolution. J'ai eu le privilège de travailler dans des écoles primaires, secondaires et au Cégep. J'ai été responsable de la pastorale-jeunesse diocésaine pendant deux ans. Je puis affirmer que bon nombre de jeunes ont faim et soif. Un vide règne dans leur cœur parce que



Lorraine Pagé

nous, adultes, on ne transmet pas notre héritage spirituel. J'ai rencontré des jeunes qui ont retrouvé le goût de vivre, qui ont abandonné la drogue, l'alcool, la violence lorsque je leur ai parlé de Jésus et de l'amour de Dieu. Et, chose curieuse, ils ont retrouvé le goût de l'école. Je connais plusieurs jeunes décrocheurs qui, après une expérience spirituelle, ont repris le chemin de l'école. Plusieurs professeurs pourraient aussi en témoigner. La religion bien vécue aide le jeune à être bien dans sa peau... même chose pour l'adulte.

Les jeunes ne sont pas si rébarbatifs que cela à la religion. Il leur manque des professeurs qui sont de vrais témoins de Jésus-Christ et qui ne diluent pas le message évangélique.

J'ai participé dernièrement au Concile des jeunes qui s'est tenu à l'Assomption. C'est plus de 200 jeunes (15-25) de Marie-Jeunesse qui se sont rassemblés, durant le congé de la Saint-Jean Baptiste, pour qua-

tre jours de prière et de fraternité. Par la suite, ces jeunes apprennent à s'impliquer dans leur milieu.

Alors que les jeunes veulent s'abreuver, n'allons pas saborder leur élan. L'école a toujours été considérée comme un milieu privilégié pour enseigner la foi aux jeunes. L'école est une oasis où les jeunes apprennent à s'équiper pour la vie. La religion est un héritage précieux. Les éducateurs devraient être fiers de pouvoir contribuer à initier le jeune aux valeurs chrétiennes.

Je m'élève donc en faux contre le message que vient de lancer la CEQ. Ce n'est pas pour un mieux-être des jeunes. Parents, défendons nos droits et protégeons les jeunes contre cette vague anti-religieuse qui ne fera que blesser encore plus la jeunesse.

Les écoles n'appartiennent pas à la CEQ mais aux parents. Il est temps que la majorité silencieuse se lève debout et exprime son désir. Soyons vigilants et impliqués; la ruse est de taille et les conséquences pour les jeunes aussi. Je sais pertinemment que Mme Pagé n'a pas joué encore toutes ses cartes.

Frère Guy GIROUX, s.c.
Bromptonville

COUP D'OEIL

Un menu chargé au Sommet G7

Les conflits rwandais et bosniaque ainsi que la dépréciation du dollar domineront le sommet annuel du Groupe des sept pays les plus industrialisés, qui sera réuni à Naples du 8 au 10 juillet.

Voici un aperçu des principaux dossiers qui seront évoqués:

MONNAIES - La chute du dollar à des niveaux jamais atteints depuis la Deuxième Guerre mondiale contre le yen s'annonce comme le point le plus épineux du sommet, les marchés espérant une action coordonnée du G7 pour requinquer la monnaie américaine.

Le nouveau ministre japonais du Commerce international et de l'Industrie, Ryutaro Hashimoto, a dit penser que la question des taux de change occuperait une bonne partie du sommet mais il a ajouté qu'il serait difficile de parvenir à une action concertée en matière de taux d'intérêt.

Lloyd Bentsen, secrétaire américain au Trésor, a appelé de ses vœux une baisse des taux d'intérêt allemands et japonais pour aider le dollar, mais la Bundesbank et la Banque du Japon seront difficiles à convaincre.

«Ce pourrait être ça passe ou ça casse ou ce pourrait être un pétard mouillé», a prédit Glenn Davies, chef économiste au Credit Lyonnais Laing.

CROISSANCE - La sortie de la récession et l'emploi étaient annoncés comme les plats de résistance du menu économique du sommet jusqu'à la nouvelle crise du dollar.

Washington souhaite voir le sommet prendre le relais du «sommet de l'emploi» de mars à Détroit (Michigan), où s'était dégagé un consensus sur trois points - souplesse du marché du travail, formation et accroissement des échanges commerciaux.

Les Européens risquent toutefois d'être divisés sur les moyens de combattre le chômage. Les Français s'attendent ainsi à un affrontement idéologique avec les Britanniques au sujet de la baisse des salaires et de la protection sociale que Londres préconise pour encourager la création d'emplois.

COMMERCE - Les dirigeants du G7 chercheront à s'assurer que les accords du Gatt conclus en décembre servent d'impulsion à des mesures de déréglementation et d'encouragement des échanges commerciaux, y compris de la part du Japon, avec pour objectif une «prosperité globale sur le long terme», selon l'expression de Robert Rubin, conseiller économique de la Maison blanche.

Les Sept auront aussi à cœur de s'assurer que la nouvelle Organisa-



Le premier ministre canadien, Jean Chrétien, rencontrait hier le chancelier allemand Helmut Kohl, en prévision du Sommet des sept puissances industrielles.

tion mondiale du Commerce (OMC) pourra succéder comme prévu au Gatt le 1er janvier.

RUSSIE - Le soutien des Sept à la Russie et au président Boris Eltsine, dont les réformes économiques sont critiquées par ses adversaires communistes et nationalistes, sera symbolisé par l'intégration de Moscou au volet politique du sommet.

De son côté, la Russie demande plus une réduction des barrières douanières qu'une nouvelle aide financière. «Il est difficile de concilier des déclarations sur un partenariat avec des mesures discriminatoires à l'encontre de l'économie russe», avait déploré vendredi Alexandre Chokhine, ministre russe de l'Économie. «La Russie ne demande pas un traitement de faveur mais seulement une égalité de chances».

Selon des sources monétaires internationales, les pays du G7 planchent sur un plan destiné à injecter des milliards de dollars dans l'économie mondiale et à aider la Russie et les anciennes républiques soviétiques, mais on ignore si un accord pourra être annoncé à Naples.

BOSNIE - Après 27 mois de conflit, les efforts diplomatiques sont actuellement concentrés sur le plan de paix mis au point par le «groupe de contact» comprenant la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Russie.

Le plan, qui prévoit d'accorder 51 pour cent du territoire bosniaque à une Fédération croato-musulmane et le reste aux Bosno-Serbes, devrait être approuvé par les ministres des Affaires étrangères du groupe de contact le 5 juillet à Genève. Il serait ensuite soumis au sommet de Naples afin de bénéficier d'un soutien politique au plus haut niveau.

RWANDA - Le sommet devrait faire bon accueil à l'intervention humanitaire française, mais avec des mots et non un soutien militaire. Seule l'Italie a accepté le principe d'envoyer des soldats dans la région - pas au Rwanda même.

Rome entend par ailleurs proposer la création d'une force internationale destinée à intervenir rapidement dans les zones où les populations civiles sont menacées par des conflits.

NUCLEAIRE - L'Allemagne et le Canada veulent un soutien financier de leurs partenaires du G7 pour aider l'Ukraine à rendre plus sûres ses installations nucléaires et à fermer la centrale de Tchernobyl. L'Union européenne estime que la fermeture définitive de Tchernobyl et la construction d'installations de substitution coûteront 1,5 milliard de dollars US.

(Reuter)

ADMINISTRATION

Raymond Tardif
Président et éditeur

RÉDACTION

Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

Jacques Pronovost
Rédacteur en chef

Stéphane Lavallée
Directeur de l'information

PUBLICITÉ

Gilles Boisjoly
Directeur

François Fouquet
Directeur adjoint

PRODUCTION

Daniel Gauthier
Directeur

André Roberge
Contratant et
adjoint au directeur

COMPTABILITÉ

André Corriveau
Contrôleur

Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE

Pierre Dubois
Directeur

André Cusseau
Adjoint au directeur

Les citoyens du Développement Dubreuil respirent enfin

□ Les problèmes de poussière de sable sont en voie d'être réglés

Fleurimont

Les citoyens du Développement Dubreuil, et particulièrement ceux de la rue Aéronka, à Fleurimont, peuvent enfin profiter de l'été et vivre à l'extérieur sans crainte d'être envahis par de la poussière de sable lorsque le vent se lève.

Depuis environ trois semaines, les efforts conjugués de la Ville de Fleurimont et des dirigeants de la Gravière Saint-François, propriétaire de la sablière située en contrebas de ce quartier résidentiel, semblent avoir permis de résoudre en bonne partie le problème.

«Le problème est réglé à 80 pour cent, ce n'est plus pareil du tout! On peut partir et laisser nos fenêtres ouvertes, la piscine n'a plus besoin d'être nettoyée à tous les jours, on peut recevoir des gens dans la cour et cirer nos autos en paix, on profite enfin de notre qualité de vie!», affirme André Nault, un résident de la rue Aéronka à la tête du comité de citoyens qui luttait pour que la Ville de Fleurimont et le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIO) en arrivent à une solution avec Gravière Saint-François.

M. Nault a expliqué hier à La Tribune que le propriétaire de la gravière, Jean-Luc Arsenault, a effectué du remblayage et mis en place un couvert de terre végétale sur les talus exposés aux vents, qui seront semés à la fin d'août.

Il aurait également laissé une bande de végétation à proximité d'une autre zone d'exploitation située plus au Nord, ce qui devrait aussi contribuer à la tranquillité des gens du secteur.

Une visite sur place permet en effet de constater que la poussière de sable semble avoir disparu.



André Nault, de la rue Aéronka, à Fleurimont, se dit satisfait des efforts déployés par la Ville de Fleurimont et les propriétaires de la Gravière Saint-François pour régler le problème de poussière de sable qui affligeait les gens de ce quartier.

«Le propriétaire a été très coopératif», signale M. Nault, ajoutant que le maire Francis Gagnon «a négocié beaucoup, il a été très présent et avait le désir d'en arriver à une entente entre la gravière et les citoyens».

Le maire réserve ses commentaires. Le maire de Fleurimont se montre de son côté prudent avec de crier victoire.

«Tant mieux s'il n'y a plus de

problème, mais j'aimerais reparler à M. Arsenault pour m'assurer que ça ne se reproduira plus», dit-il, tout reconnaissant avoir lui-même constaté les travaux effectués par Gravière Saint-François en vue d'une solution.

«Ma réserve c'est que oui une partie du problème semble avoir été réglée, mais il y a 5 ou 6 ans, alors que cela appartenait à d'autres propriétaires, on pensait aussi qu'il n'y en aurait plus, or je me suis retrouvé en 1994 et ce n'était pas totalement réglé», fait valoir Francis Gagnon.

Les citoyens du Développement Dubreuil s'étaient rendus à la fin de mai à l'Hôtel de Ville de Fleurimont pour demander aux élus de trouver une solution à ce problème qui revenait de façon épisodique depuis les années 80.

Leurs représentants avaient également rencontré la députée de Saint-François et vice-première ministre, Monique Gagnon-Tremblay.

Les ennuis se sont toutefois accentués au printemps, ce qui a suscité une nouvelle levée de bouclier dans le quartier.

La seule note négative à ce renouvellement somme toute heureux: le peu d'implication du MENVIO, juge M. Nault.

«Il a envoyé des avis d'infraction et la cause est en appel pour le certificat d'autorisation (que la compagnie propriétaire des lieux depuis 1990 ne possède pas). Mais là où il aurait pu agir plus rapidement c'est par le biais de la Loi sur la qualité de l'environnement, mais il n'y a pas eu d'action», déplore-t-il.



VENTE ANNUELLE

RÉDUCTIONS JUSQU'À

75%



Classique Catherine

Plateau Marquète
235, rue King Ouest
Sherbrooke

Centre Les Tourelles
3025, rue King Ouest
Sherbrooke

67103

AU PALAIS DE JUSTICE

Faux chèques et liberté illégale: 15 mois

Eric Saint-Louis, âgé de 23 ans, a encouru hier une peine de 15 mois consécutifs de détention après avoir mis à jour ses affaires avec la justice.

Son passif envers la société consistait principalement en des faux chèques à Magog, une liberté illégale à Montréal et une évasion de la prison de Joliette.

Saint-Louis, demeurant à Magog, est déjà détenu pour une autre peine n'expirant que dans cinq mois.

Sa dernière condamnation lui a été imposée par le juge Michel Côté de la Cour du Québec, qui a suivi une recommandation du procureur Pierre Proulx et du défenseur Jean Leblanc.

Selon une source policière, le prévenu a fait le 20 mai deux faux chèques au montant de 1 900 \$ déposés dans une succursale de banque à Magog et retirés au guichet automatique par une autre personne et le 26 mai deux autres chèques retenus pendant le processus de compensation.

Antérieurement à cela, il avait négligé de retourner au centre de détention le 26 décembre à Montréal après avoir obtenu un congé de deux jours pour les fêtes.

La police a intercepté l'accusé le 25 janvier à Joliette au volant d'une voiture rapportée volée à Laval.

Il s'est évadé quatre jours plus tard de la prison locale en utilisant des draps noués pour descendre d'une fenêtre forcée au troisième étage.

Elle réclame 67 000 \$ pour des blessures

Mme Nancy Yargeau, de Sherbrooke, réclame une compensation de 67 000 \$ pour les dommages subis le 2 juin 1990 lorsqu'elle a été blessée par une voiture à un derby de démolition au terrain de loisirs à East Herford.

Cela ressort d'une poursuite inscrite en Cour supérieure du district de Saint-François par l'intermédiaire de Me Gaëtan Grenier.

Sa réclamation vise Pierre Cyr, de Rock Forest, le propriétaire d'un véhicule alors conduit par Daniel Cyr et faisant l'objet d'une autre poursuite civile.

Mme Yargeau a subi des blessures alors qu'elle se trouvait à l'extérieur de la clôture devant protéger les spectateurs.

Elle allègue que le véhicule de Pierre Cyr était défectueux et que le conducteur Daniel Cyr a manifesté un comportement dangereux dans sa conduite.

SECOURS-AMITIÉ ESTRIE
BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ? QUELQU'UN EST LÀ POUR TOI!
"Parler de ses ennuis n'est pas un signe de faiblesse, c'est se donner une chance... une chance de mieux vivre."
UNE LUEUR D'ESPOIR
SHERBROOKE ET RÉGION
564-2323
7 JOURS 24 HEURES
1-800-667-3841

Stores de TOUT GENRE

VERTICAUX • HORIZONTAUX • PLISSÉS • STORES de TOILE

NOUVEAU OUVERT LE DIMANCHE! 10h à 17h

vendus Direct AU Public

à Sherbrooke!
Maintenant le PLUS GRAND FABRICANT de stores au PAYS, Le Marché du Store vous offre tout ce que vous cherchez: le plus grand choix et la meilleure qualité AU PRIX DU MANUFACTURIER!

COMMANDES PRÊTES en **24 HEURES** ...ou moins!

PROFITEZ DU PLUS GRAND CHOIX DE STORES AU PAYS... **15,000** STYLES et COULEURS!

À TOUS LES JOURS, vous ne payez **PAS DE TAXE!** EN PLUS...

Succursale No. 23 • Sherbrooke • Succursale No. 23 • Sherbrooke • Succursale No. 23

2324, rue King ouest à Sherbrooke (Voisin de Tim Horton)

LE MARCHÉ DU STORE

565-0007 • VISA • MASTERCARD • AMERICAN EXPRESS • PAIEMENT DIRECT INTERAC • CHÈQUES ACCEPTÉS •

OUVERT
Lundi - Mardi : 9-18 h
Mercredi - Vendredi : 9-21 h
Samedi : 9-17 h
Dimanche : 10-17 h

65530

Levée de boucliers du Syndicat de la fonction publique contre la réorganisation de l'Office de la protection du consommateur

Québec sabre dans les services pour peu d'économie

Gilles FISETTE

Sherbrooke

Solde annuel

10% à 60%
Vêtements d'été
ouvert de 10 h à 16 h

BOUTIQUE
Lainages Écossais

1446, rue Wellington Sud
Sherbrooke, 821-2492

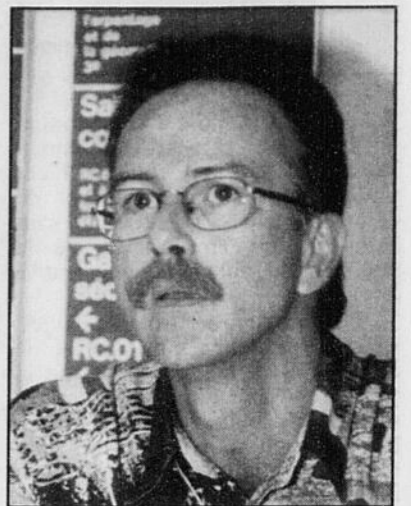
Le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPO) ne demeurera pas indifférent à la réorganisation administrative de l'Office de la protection du consommateur (OPC), une décision qu'il considère irréflective et improvisée puisque, selon lui, elle n'entraîne que peu d'économie tout en sabrant dans les services à la population.

Aussi, ont expliqué la représentante régionale de ce syndicat des fonctionnaires, Suzanne Landry, le président de la section locale, Paul Vigneault, et un membre, agent au bureau régional de l'OPC, Gaston Dubé, des pétitions circuleront bientôt un peu partout en région. De même, les contribuables seront invités à «inonder» les bureaux des députés de leurs protestations. Enfin, le syndicat dit envisager d'autres moyens de pression.

Selon les syndicalistes, la population aura plusieurs raisons de dénoncer la décision de la direction de



Suzanne Landry



Paul Vigneault

l'OPC de centraliser à Québec et à Montréal toutes ses opérations.

En fermant les bureaux régionaux qui, globalement, répondaient à 155 000 plaintes et demandes de renseignements par année, l'OPC engorgera ses bureaux centraux et incitera les gens à se tourner vers l'Aide juridique ou la Cour des petites créances.

Selon Mme Landry, le travail de conciliation effectué par le personnel des bureaux régionaux, grâce à leurs connaissances du terrain, ne pourra plus se faire à la même échelle, accentuant ainsi encore la judiciarisation des plaintes.

«On comprend mal la nécessité de sabrer dans un organisme qui rend des services inestimables à la population... avec un budget modeste de 14 millions \$ et qui, somme toute, ne met pas en danger, à lui seul, l'équilibre budgétaire du gouvernement. Ce n'est pas en mettant en disponibilité (les employés profitent de la sécurité d'emploi) 35 agents en région, des ressources de première ligne, que l'on réalisera de grandes économies. Les dirigeants

de l'OPC reconnaissent, dans un document interne, ne pas pouvoir préciser s'il y aura même des économies pour l'année en cours, ni ce qu'il adviendra du sort des personnes mises en disponibilité dont la spécialisation professionnelle complique le reclassement éventuel», a déclaré Mme Landry.

Dans ce dossier, poursuit M. Vigneault, on sent la panique et l'improvisation. «La réduction du quart des effectifs - 54 personnes sur 223 - dépasse largement les exigences de la loi 198 et démontre sans équivoque que l'obligation de diminuer partout, en même temps, de 30 pour cent les budgets de fonctionnement pour l'année en cours est irréaliste et que ce sont les petites organisations qui en souffrent le plus.

Mettant en relief que la fermeture de bureaux régionaux appauvrit les régions, le syndicat se demande quel sera le prochain service à passer au coutelet. Il se demande si ce sont les seuls ministères qui collectent de l'argent qui seront à l'abri de la centralisation.

L'ÉVÉNEMENT CUIR



**NOUS PAYONS LES TAXES
SUR TOUS NOS AMEUBLEMENTS DE CUIR
EN MAGASIN OU SUR COMMANDE**
L'ÉVÉNEMENT SE TERMINE LE 16 JUILLET 1994



DECOR-NW
5087, BOUL. BOURQUE,
ROCK FOREST
(819) 823-4100

Heures d'affaires:
Mardi, mercredi: 9 h à 17 h 30
Jeudi, vendredi: 9 h à 21 h
Samedi: 9 h à 16 h 30 (sauf juin, juillet, août: FERMÉ à 12 h)
Dimanche: FERMÉ
Lundi: FERMÉ

FURNITRAD • EURODESIGN • KAUFMAN • BRADINGTON YOUNG • BARCA LOUNGER • HANCOCK & MOORE ET PLUSIEURS AUTRES

Ferme St-Élie enr.
Fraisière
Fraises à cueillir ou cueillies
2083, ch. Dion (Rang 6 nord)
St-Élie d'Orford
829-3917
5 minutes du Carrefour de l'Estrie
1 km du ch. St-Joseph, 12 minutes du centre-ville

TRAITEMENT DE BOIS MAURICE VEILLEUX

Le seul bois commercial traité au Québec selon les normes canadiennes
Garantie 35 à 50 ans et +

PIN ROUGE: 2 po x 4 po x 8 pi à 4⁰⁰/l'unité
2 po x 6 po x 8 pi à 7²⁰/l'unité
2 po x 8 po x 8 pi à 9⁰⁰/l'unité Etc.

Aussi autre bois disponible pour patios et galeries.

55, rue Willard
EAST ANGUS, QUÉBEC
JOB 1R0

Tél.: (819) 832-4752

Aussi disponible au:
1080, RUE GALT EST, 566-6334

Le Salon d'Antiquités

et d'Art populaire de North Hatley

**9 et 10 juillet
au Club de Curling**

Entrée:
5\$ à la porte



**Soirée
des Collectionneurs
8 juillet à 18 h 30**

Cette soirée d'ouverture
inclut les cocktails et les délicieux hors-d'œuvre

billets: 20\$ disponibles à l'avance à la

Galerie Jeannine Blais
100, rue Main, North Hatley
et au

Festival du lac Massawippi
c.p. 606, North Hatley, QC, JOB 2C0
(819)842-2179 - (819)842-2637

le samedi 9 juillet, 10 h - 18 h
le dimanche 10 juillet, 11 h - 17 h

**North Hatley
Québec**